

Règlement du jeu « Calendrier de fin d'année »

Organisé par Le Club AccorHotels ALL

Article 1 : Société organisatrice

La S.A ACCOR, au capital de 853 553 388 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 602 036 444, dont le Siège Social se trouve au 82, rue Henri Farman – 92130 Issy-les-Moulineaux organise du 1^{er} décembre 2019 à 9H au 01 janvier 2020 à 23H59 sur internet uniquement un jeu-concours, en France et sans obligation d'achat dénommé «Calendrier de fin d'année».

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site, et sur ceux auxquels il permet l'accès, font l'objet d'un droit d'auteur, et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Article 2 : Modalités de participation

ACCOR propose du 1^{er} décembre 2019 à 9h au 01 janvier 2020 à 23H59 sur le site <https://www.calendar-all.com> un jeu-concours intitulé «Calendrier de fin d'année» pour les membres français du programme de fidélité Le Club AccorHotels / ALL.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure sans obligation d'achat. Les personnes éligibles aux lots sont les membres français du programme de fidélité Le Club AccorHotels / ALL résidant en France métropolitaine, Monaco, Andorre, La Réunion, Guyane Française, Saint Martin (partie française), Portugal, Espagne, Italie, Grèce.

Sont exclus d'office les personnes de moins de 18 ans, le personnel de la société ACCOR, le personnel de Qualifio ainsi que le personnel du cabinet Papillon Lesueur. La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Pour participer à ce jeu, il faut :

1. Être majeur et avoir un compte membre Le Club AccorHotels / ALL. Les personnes non inscrites au programme Le Club AccorHotels / ALL ont la possibilité de rejoindre le programme immédiatement et gratuitement pour recevoir leur N° de membre et ainsi pouvoir participer selon les mêmes modalités.

Se rendre sur le site internet qui héberge le jeu accessible à l'adresse suivante :

<https://www.calendar-all.com>

2. Renseigner son numéro de membre Le Club AccorHotels / ALL
3. Accepter les conditions générales du jeu et compléter les informations demandées dans le formulaire : Numéro de membre – Nom – Prénom – Email – Mot de passe.
4. Une fois que l'ensemble des informations demandées ont été complétées, alors le jeu devient accessible.

La participation du joueur ne sera prise en compte qu'une fois le formulaire d'inscription complètement validé.

Tous les gagnants (instants gagnants et tirage au sort) seront recontactés sur l'adresse e-mail saisie au moment de leur inscription au jeu. Le participant certifie que les données saisies dans le formulaire d'inscription sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des lots.

Les participants sont informés que les données fournies dans le formulaire d'inscription sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations.

Le règlement complet de l'opération sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à SMI Support HotelServices France / Customer Value Europe du Sud
Tour Sequana
82 Rue Henri Farman
92445 Issy Les Moulineaux

Le jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais de connexion se fera dans la limite de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par France Telecom.

Seuls les frais de connexion via un modem pourront être remboursés - hors câble (ou fibre optique) et ADSL - sur envoi d'une copie de la facture du fournisseur d'accès. La demande de remboursement devra être adressée au plus tard 30 jours après la date de fin de l'Opération, par courrier à l'adresse de l'Opération :

SMI Support HotelServices France / Customer Value Europe du Sud
Tour Sequana
82 Rue Henri Farman
92445 Issy Les Moulineaux

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur.

Le timbre correspondant sera remboursé au tarif lent sur demande faite en même temps que la demande de remboursement des frais de connexion, obligatoirement accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

La demande de remboursement de la demande du règlement qui aura été formulée par écrit, devra en être faite concomitamment à ladite demande en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement des frais susvisés est limité à une seule demande par foyer (même nom de famille, même adresse postale) sur toute la durée du Jeu.

L'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un pays dont les lois et règlements en vigueur interdiraient à ses citoyens de participer à un tel jeu.

MECANIQUE DU JEU :

Pour participer au jeu « Calendrier de fin d'année », les joueurs sont invités à découvrir chaque jour une nouvelle dotation, information ou promotion proposée par Le Club AccorHotels / ALL.

En parallèle de ces dotations, informations et promotions à découvrir chaque jour, un tirage au sort final sera organisé le **15 Janvier 2020** et permettra à un membre de gagner une dotation finale.

Chaque participation quotidienne donne 1 chance de plus de gagner au tirage au sort final : **un séjour d'une semaine (7 nuits) pour 2 personnes en chambre Lushury au SO/ Sofitel Mauritius, petits déjeuners compris ainsi que des billets d'avion pour 2 personnes A/R au départ de Paris à destination de l'île Maurice en catégorie économique avec Air France valable jusqu'au 31/12/2020.**

Conditions de la dotation au SO/ Sofitel Mauritius :

Ce voucher ne peut être utilisé que pour le règlement du service mentionné, valable pour une période d'un an à compter de la date d'émission sous réserve de disponibilité. (Hors 20 décembre 2019 jusqu'au 15 janvier 2020). Veuillez contacter le service des réservations au H607-RE1@sofitel.com afin de garantir votre réservation. Ce bon est non remboursable et ne peut être échangé contre de l'argent. Le voucher original doit être présenté, aucune réémission du voucher en cas de perte ou de dommage. Ce bon ne s'applique pas aux événements spéciaux et autres promotions. SO Mauritius se réserve tous les droits pour expliquer les termes et conditions mentionnés ci-dessus.

Les réservations sont soumises à disponibilité

Les réservations ne peuvent pas être faites pendant les périodes de forte affluence ou « black-out dates »

Voir dates des « black-out dates » ici : <https://www.accorhotels.com/fr/leclub/bod.html>

Conditions de la dotation billets d'avion

Conditions utilisation des billets :

2 Billets gratuits doivent être utilisés conjointement sur France – Ile Maurice – France et

dans l'ordre des coupons

- Taxes pris en charge par Air France
- Vols directs depuis Paris opérés par Air France uniquement (Pré/ post acheminement possible sur vols domestiques AF)
- Aller-Retour en cabine Economy et soumis à la disponibilité dans la classe de réservation permettant l'émission de ces billets gratuits
- Emission des billets avant le 30 novembre 2020
- Réservation au plus tôt 6 mois à l'avance et au plus tard 1 mois avant le départ
- Air France ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation de la part des bénéficiaires
- Billets non cessibles, non modifiables, non échangeables, non remboursables et ne donnent lieu à aucune compensation. Ils n'autorisent pas l'accumulation de miles Flying Blue et ne peuvent bénéficier d'un surclassement en Miles.
- Participation au jeu Interdite aux personnels Air France et aux partenaires.
Valeur maximale de la dotation : 2600 €

L'Organisateur et l'Opérateur du Jeu, Qualifio, le compte de l'Organisateur traitent les données de trafic et de connexion au Site du Jeu et conservent notamment l'identifiant (adresse IP) de l'ordinateur utilisé par un participant aux fins d'établir des statistiques de fréquentation du Site, d'assurer la sécurité du Site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation au Jeu et de sa conformité au règlement, notamment afin de prévenir ou de détecter toute requête automatisée sur le Site du Jeu ou tout envoi automatisé d'invitation à des tiers, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion du Participant concerné et du bénéfice d'une dotation et exposerait le Participant concerné à des poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par l'Organisateur ou par des tiers. Le cas échéant, l'Organisateur pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces données de trafic, dans les conditions fixées par la loi.

Article 3 : Prix et attribution des prix des instants gagnants ainsi que des tirages au sort

Dotations Le Club AccorHotels / ALL :

- Un total de 6 552 000 points Rewards (dispatché sur les différents jours du jeu)

Dotations Thalassa sea & spa :

- 1 bon cadeau d'une valeur de 200€ valable 1 an pour un séjour Thalasso à l'ibis ou au Novotel Thalasse Sea & Spa Le Touquet
Voucher valable du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2020
- 1 bon cadeau d'une valeur de 200€ valable 1 an pour un séjour Thalasso au Novotel Thalassa Sea & Spa Dinard
Voucher valable du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019
- 3 « Kits Bien-Être Thalassa Sea & Spa » contenant chacun : 1 tote-bag + 1 serviette de toilette, 1 trousse à maquillage, 1 gel douche tonifiant et 1 pot de cristaux de mer revitalisants.
- Valeur maximale d'un kit bien-être : 70 €

Dotations Wojo :

- 10 x 1 abonnement de 4 mois gratuit à l'offre Wojo Spot.
Valeur maximale de la dotation : 100 €

Dotations Mama Works :

- 10 x 25% de réduction sur la location d'une salle de réunion à la journée ou à la demi-journée dans un Mama Works en France.
- 10 x 1 journée offerte en offre Mama Mobile (coworking).
Valeur maximale de la dotation : 100 €

Dotations Paris Saint-Germain :

- 2 x 1 package pour 2 personnes pour assister au match PSG – Amiens le 21/12/2019 au Parc des Princes.
- 5 x 1 maillot du PSG (dénomination exacte du lot : MAILLOT PSG DOMICILE 19/20).
Valeur maximale de la dotation : 100 €

Dotations Banyan Tree :

- 2 nuits pour 2 personnes petits-déjeuners compris en « Ocean View Pool Villa » au Banyan Tree Seychelles valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 hors périodes de black-out : du 01/01 au 08/01/2020 & du 15/02 au 15/03/2020. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel.
Valeur maximale de la dotation : 900 €
- 2 nuits pour 2 personnes petits-déjeuners compris en chambre « Serenity Club » au Banyan Tree Bangkok valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 hors périodes de black-out : du 01/01 au 03/01/2020, du 26/01 au 31/01/2020, du 01/02 au 03/02/2020, du 05/04 au 15/04/2020 & du 25/12 au 31/12/2020. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel.
Valeur maximale de la dotation : 900 €
- 2 nuits pour 2 personnes petits-déjeuners compris en chambre « Riverside Tetreat » au Banyan Tree Shanghai on the Bund valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 hors périodes de black-out : 14/02/2020, 25/08/2020, du 25/12 au 31/12/2020, tous les vendredis, samedis et toutes les vacances publiques en Chine. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel.
Valeur maximale de la dotation : 900 €
- 2 nuits pour 2 personnes petits-déjeuners compris en chambre « Oceanview Pool Villa » au Banyan Tree Vabbinfaru valable du 1^{er} janvier au 31 août 2020 hors périodes de black-out : du 01/01 au 08/01/2020, du 01/02 au 25/02/2020, du 10/04 au 15/04/2020, du 20/05 au 28/05/2020 & du 28/07 au 08/08/2020. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel. La taxe de séjour (12%) ainsi que la taxe verte de 6 USD\$ par personne peuvent être appliquées.
Valeur maximale de la dotation : 900 €

Dotations Angsana :

- 2 nuits pour 2 personnes petits-déjeuners compris en « Beachfront Villa » Angsana Ihurus valable du 1^{er} janvier au 31 août 2020 hors périodes de black-out : du 01/01 au 08/01/2020, du 01/02 au 05/02/2020, du 10/04 au 15/04/2020, du 20/05 au 28/05/2020 & du 28/07 au 08/08/2020. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel. La taxe de séjour (12%) ainsi que la taxe verte de 6 USD\$ par personne peuvent être appliquées. Le transfert entre l'aéroport de Male & l'hôtel n'est pas compris.
Valeur maximale de la dotation : 900 €

Dotations Rixos :

- 3 nuits pour 2 personnes, petits-déjeuners inclus, en chambre classique au Rixos Libertas Dubrovnik valable du 1er janvier au 31 décembre 2020. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel.
Valeur maximale de la dotation : 600 €
- 2 nuits pour 2 personnes, petits-déjeuners inclus, en chambre deluxe au Rixos Premium Dubaï JBR valable du 1er janvier au 31 décembre 2020 hors périodes de black-out mentionnées sur le voucher. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel.
Valeur maximale de la dotation : 500 €
- 1 nuit pour 2 personnes « all-inclusive » en chambre deluxe au Rixos Premium Belek valable du 1er janvier au 31 décembre 2020 hors périodes de black-out mentionnées sur le voucher. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel. Accès au parc d'attractions The Land of Legend inclus.
Valeur maximale de la dotation : 500 €
- 1 nuit pour 2 personnes « all-inclusive » en chambre deluxe au Rixos Sungate valable du 1er janvier au 31 décembre 2020 hors périodes de black-out mentionnées sur le voucher. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel. Accès au parc d'attractions The Land of Legend inclus.
Valeur maximale de la dotation : 500 €
- 1 nuit pour 2 personnes « all-inclusive » en chambre standard au Rixos Downtown Antalya valable du 1er janvier au 31 décembre 2020 hors périodes de black-out mentionnées sur le voucher. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel. Accès au parc d'attractions The Land of Legend inclus.
Valeur maximale de la dotation : 500 €

Dotation Eurostar :

- Le crédit de 2 x 4 000 points Club Eurostar équivalent à 1 aller-retour pour 2 personnes Paris Londres en Eurostar Standard Premier.
Valeur maximale de la dotation : 500 €

Dotation Delano :

- 2 nuits pour 2 personnes petits-déjeuners compris au Delano South Beach Miami valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 hors périodes de black-out mentionnées sur le voucher. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel.
Valeur maximale de la dotation : 500 €

Dotation 25Hours :

- 5 x 1 nuit pour 2 personnes petits-déjeuners compris dans une adresse 25Hours dans le monde valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 hors périodes de black-out mentionnées sur le voucher. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel.
Valeur maximale de la dotation : 400 €

Dotation Greet :

- 5 x 2 nuits pour 2 personnes petits-déjeuners compris au Greet Hôtel de Beaune valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 hors périodes de black-out mentionnées sur le voucher. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel.
Valeur maximale de la dotation : 200 €

Dotation AccorHotels Arena / Accor Arena de Paris :

- 1 package pour 2 personnes pour assister au spectacle Born in 90's à l'Accor Arena le 21/12/2019.
Valeur maximale de la dotation : 600 €

Dotation MGallery :

- 1 nuit pour deux personnes en chambre double, petits déjeuners inclus à l'Hôtel & Spa Jules César Arles - MGallery. **Voucher valable du 1 janvier au 31 Décembre 2020 selon les disponibilités de l'hôtel, sur réservation préalable et hors période événementielle.**
Valeur maximale de la dotation : 500 €

Dotation The House of Originals :

- 2 nuits pour deux personnes en chambre classique, petits déjeuners inclus au The House of Originals Londres valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 hors périodes de black-out mentionnées sur le voucher. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel.
Valeur maximale de la dotation : 200 €

Dotation Mantis :

- 2 nuits pour deux personnes en chambre classique, petits déjeuners inclus au Nungwi Dreams by Mantis Zanzibar valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 hors périodes de black-out mentionnées sur le voucher. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel.
Valeur maximale de la dotation : 800 €

Dotation Mövenpick :

- 5 x 2 nuits pour 2 personnes petits-déjeuners compris dans une adresse Mövenpick dans le monde valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 hors périodes de black-out mentionnées sur le voucher. Sous réserve de réservation préalable et de disponibilité de l'hôtel.
Valeur maximale de la dotation : 800 €

Dotation Pullman :

- 10 x 1 livre Artist Playground by Pullman
Valeur maximale de la dotation : 30 €

Dotations ibis :

- 2 x 1 nuitée pour 2 personnes dans une adresse ibis en France (petit-déjeuner compris)
Voucher valable du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2020 sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel.
Valeur maximale de chaque dotation : 100 €

Dotations ibis Styles :

- 2 x 1 nuitée pour 2 personnes dans une adresse ibis Styles en France (petit-déjeuner compris)
Voucher valable du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2020 sur demande et selon les

disponibilités de l'hôtel

Valeur maximale de chaque dotation : 100 €

Dotation Mercure:

- 2 x 1 nuit pour 2 personnes, petit-déjeuner compris dans une adresse Mercure en France Métropolitaine
- **Voucher valable du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2020 sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel.**
- Valeur maximale de la dotation : 150 €

Dotation Novotel:

- 2 x 1 nuit pour 2 personnes, petit-déjeuner compris dans une adresse Novotel en France Métropolitaine
- **Voucher valable du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2020 sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel.**
- Valeur maximale de la dotation : 150 €

Dotation Adagio :

- 1 séjour de 2 nuits pour 2 personnes à l'Aparthotel Adagio Paris Montmartre.
- * Ce séjour comprend l'hébergement (draps, couettes et linge de toilette fournis, cuisine équipée avec vaisselle, ménage de fin de séjour inclus...) et le petit-déjeuner pour 2 personnes. Le transport, la restauration et les activités restent à votre charge.

NB : Ce séjour, non cessible, sera enregistré uniquement hors périodes spéciales et en fonction des disponibilités et ne pourra en aucun cas être reporté, ni échangé contre de l'argent ou autres prestations, ni même vendu.

Aucune demande de réservation par fax ne sera prise en compte. Seul un email ou une prise de contact téléphonique seront acceptés à plus de 2 semaines de la date de départ, les disponibilités allouées à cette offre étant très limitées.

Une réservation est soumise à disponibilité toute l'année sauf 21-24/05, 12-13/06, 25-26/12.

Voucher valable du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019

Valeur maximale de la dotation : 600 €

Dotation Raffles:

- 1 Voucher pour un brunch royal pour 2 personnes au restaurant la Cuisine de l'hôtel Royal Monceau – Raffles Paris, le dimanche.
- **Voucher valable du 01/01/2020 jusqu'au 20/09/2020 sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel hors événements particuliers & jours fériés. Voucher non prolongeable.**
- Valeur maximale de la dotation : 500 €

Dotation Sofitel :

- 1 nuit pour 2 personnes en chambre Deluxe petits déjeuners compris au Sofitel Paris Arc de Triomphe.
- **Voucher valable du 01/01/2020 jusqu'au 30/12/2020 sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel hors black-out dates.**
- Valeur maximale de la dotation : 700 €

Dotations Delsey :

- 10 valises Comete Cabine 55 CM (VALISE TROLLEY CABINE SLIM 4 DOUBLES ROUES 55 CM)
- Valeur maximale de la dotation : 99 €

Dotations Europcar :

1 week-end de 3 jours pour un véhicule de type Mini Cooper cabriolet ou BMW Serie 2 cabriolet (CTAF ou ITAF) d'une valeur de 245€ TTC.

Condition d'utilisation du gros lot pour le règlement, s'agissant du week-end de location Europcar de trois (3) jours en Mini Cooper cabriolet, BMW Serie 2 cabriolet ou similaire :

- La location comprend : 250 km/jour (deux cent cinquante kilomètres par jour), les kilomètres supplémentaires seront facturés à raison de 0,48€ TTC/ km (quarante-huit centimes toutes taxes comprises par kilomètre).
- Cette gratuité est valable du 6 janvier 2020 au 3 juillet 2020 (hors vacances scolaires toutes zones confondues) sur réservation dans les agences Europcar (hors franchisés) situées en France métropolitaine (hors Corse) et selon disponibilité des véhicules.
- La location comprend : l'assurance responsabilité civile, les garanties contractuelles en cas de vol (TW) ou de dommages aux véhicules (CDW) limitant le plafond de responsabilité au montant de la franchise rachetable, la TVA vingt pourcent (20 %), la participation aux frais d'immatriculation (PFI) et le coût d'exploitation. Les services, équipements, prestations et assurances complémentaires sont en sus.
- La location offerte ne comprend pas les éléments suivants :
 - le dépôt de garantie ;
 - tout produit ou service optionnel que le Participant Gagnant choisira d'ajouter en agence le jour de départ ;
 - les kilomètres effectués en dépassement des 250 km (deux cent cinquante kilomètres) inclus dans le prix de la location. Tout kilomètre supplémentaire sera facturé comme cité ci-avant ;
 - l'essence utilisée durant la location ;
 - les frais liés à la location tels que les frais de parking, amendes, frais de traitement de dossiers, péages, taxes locales, les frais de carburant et tout autre frais listé dans les documents en pièce jointe du contrat lors de la location.
- Pour chaque véhicule mis à disposition, une confirmation de réservation sera envoyée par courrier électronique au bénéficiaire dès lors que la réservation sera effectuée. Cette confirmation de réservation indiquera les dates de départ et retour de la location, le bénéficiaire et la catégorie du véhicule. Toutes les prestations qui ne seraient pas incluses devront faire l'objet d'un règlement par le conducteur au tarif public en vigueur.
- Cette location gratuite n'est pas cessible et doit être utilisée pendant la période précitée ci-dessus. Cette location ne donne pas lieu au cumul de points Le Club AccorHotels / ALL.

- La location reste soumise aux Conditions générales de location ainsi qu'aux Conditions d'Assurance et Protections en vigueur chez Europcar au moment de la conclusion du contrat de location pouvant être retirées dans les agences Europcar ou consultées sur le site internet europcar.fr.

LOT DU TIRAGE AU SORT :

Ce séjour comprend :

- Un séjour d'une semaine (7 nuits) pour 2 personnes en chambre Lushury au SO/ Sofitel Mauritius à l'île Maurice, petits déjeuners compris valable jusqu'au 30/11/2020. Valeur maximale de la dotation : 2 500 €
- Des billets d'avion pour 2 personnes A/R au départ de Paris à destination de l'île Maurice en catégorie économique avec Air France valable jusqu'au 31/12/2020. Valeur maximale de la dotation : 2 600 €

Conditions de la dotation au SO/ Sofitel Mauritius

Ce voucher ne peut être utilisé que pour le règlement du service mentionné, valable pour une période d'un an à compter de la date d'émission sous réserve de disponibilité. (Hors 20 décembre 2019 jusqu'au 15 janvier 2020). Veuillez contacter le service des réservations au H607-RE1@sofitel.com afin de garantir votre réservation. Ce bon est non remboursable et ne peut être échangé contre de l'argent. Le voucher original doit être présenté, aucune réémission du voucher en cas de perte ou de dommage. Ce bon ne s'applique pas aux événements spéciaux et autres promotions. SO Mauritius se réserve tous les droits pour expliquer les termes et conditions mentionnés ci-dessus.

Les réservations sont soumises à disponibilité

Les réservations ne peuvent pas être faites pendant les périodes de forte affluence ou « black-out dates »

Voir dates des « black-out dates » ici : <https://www.accorhotels.com/fr/leclub/bod.html>

Conditions de la dotation billets d'avion

Conditions utilisation des billets :

2 Billets gratuits doivent être utilisés conjointement sur France – Ile Maurice – France et dans l'ordre des coupons

- Taxes pris en charge par Air France
- Vols directs depuis Paris opérés par Air France uniquement (Pré/ post acheminement possible sur vols domestiques AF)
- Aller-Retour en cabine Economy et soumis à la disponibilité dans la classe de réservation permettant l'émission de ces billets gratuits
- Emission des billets avant le 30 novembre 2020
- Réservation au plus tôt 6 mois à l'avance et au plus tard 1 mois avant le départ
- Air France ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation de la part des bénéficiaires
- Billets non cessibles, non modifiables, non échangeables, non remboursables et ne donnent lieu à aucune compensation. Ils n'autorisent pas l'accumulation de miles Flying

Blue et ne peuvent bénéficier d'un surclassement en Miles.

- Participation au jeu Interdite aux personnels Air France et aux partenaires.

Valeur maximale de la dotation : 2600 €

LOTS DES INSTANTS GAGNANTS :

En cas de gain, le gagnant recevra un email de la part des équipes Le Club AccorHotels / ALL lui confirmant la nature du lot remporté et sera invité à compléter le formulaire de remise de lot (données demandées : nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone). Les lots seront adressés aux gagnants par voie postale à l'adresse renseignée sur le formulaire de remise de lot.

Les lots seront adressés aux gagnants dans un délai de 20 semaines suivant la réception par la Société Accor du formulaire de remise de lot dûment complété des coordonnées du gagnant.

La Société Accor se réserve la possibilité de communiquer les coordonnées des gagnants à tout partenaire en charge de l'envoi ou de la délivrance des lots qu'ils auront remportés. LES GAGNANTS seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain, de la dotation le concernant.

L'organisateur du jeu indiquera au participant quel lot il aura gagné.

Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi du courriel ou de la communication téléphonique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, et le lot restera la propriété de l'organisateur.

Le lot sera adressé au gagnant à l'adresse indiquée par lui dans son formulaire de participation.

Tout lot qui serait retourné à l'organisateur du jeu par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée, sera considéré comme abandonné par le gagnant et restera la propriété de l'organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone dans toute manifestation publicitaire promotionnelle, sur le site internet de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

Les lots sont non cessibles et aucun dédommagement ne pourra être envisagé ou demandé si le gagnant d'un lot refuse ce dernier pour quelque motif que ce soit. Le lot restera la propriété de l'organisateur.

Les gagnants devront se conformer au règlement.

S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur serait pas attribué.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs

coordonnées postales, ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

A ce titre, l'organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse, entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant, le remboursement des lots déjà envoyés.

En cas de rupture de stock d'un produit, Accor se réserve la possibilité d'adresser aux gagnants concernés un bon d'achat de la même valeur à valoir chez la marque partenaire.

La société Accor se réserve le droit d'agir en justice contre toute personne ayant réussi ou tenté de frauder, y compris en déclarant une fausse identité.

La société Accor ne saurait être tenue responsable dans le cas du mauvais acheminement du courrier électronique.

Article 4 : Publicité

Le gagnant autorise gracieusement la société Accor à communiquer son prénom et la première lettre de son nom sur les pages Facebook du groupe Accor ou sur d'autres supports publi-promotionnels liés à cette opération.

Article 5 : Responsabilité des sociétés organisatrices

Ce règlement est déposé auprès du cabinet Papillon Lesueur – Huissiers de Justice Associés – 11, boulevard de l'Europe, 91050 EVRY Cedex.

Ce règlement peut être obtenu pendant toute la durée du jeu, gratuitement, sur simple demande écrite auprès de : SMI Support HotelServices France / Customer Value Europe du Sud

Tour Sequana
82 Rue Henri Farman
92445 Issy Les Moulineaux

Accor se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le jeu concours Calendrier de fin d'année sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par Accor comme rendant impossible l'exécution du jeu concours dans les conditions initialement prévues). Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Accor rappelle aux participants les caractéristiques et les limites de l'outil Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à Internet et plus particulièrement au site du jeu concours.

Accor ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter et jouer au jeu concours Calendrier de fin d'année du fait de tout défaut technique ou tout problème lié notamment et non limitativement à/aux :

- l'encombrement du réseau,
- une erreur humaine ou d'origine électrique,
- toute intervention malveillante,
- la liaison téléphonique,
- matériels ou logiciels,
- tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériel,
- un cas de force majeure,
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Article 6 : Informations nominatives

Les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont des informations strictement réservées à usage interne.

Les personnes inscrites au jeu dont les données nominatives ont été enregistrées disposent des droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant (article 34 de la loi française "informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978) jusqu'au 15 janvier 2019.

Ces droits seront exercés sur simple demande écrite adressée à SMI Support
 HotelServices France / Customer Value Europe du Sud
 Tour Sequana
 82 Rue Henri Farman
 92445 Issy Les Moulineaux

Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la date du tirage au sort (qui aura lieu entre le 1^{er} et le 15 janvier 2019) seront réputées renoncer à leur participation.

Les informations communiquées par les participants au jeu sont fournies à Accor et personne d'autre. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que dans le cadre du présent jeu.

Article 7 : Droit applicable-juridiction

Le présent jeu est soumis au droit français et prévaut sur les réglementations des autres pays.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents de Paris.

Le règlement est rédigé en langue française. En cas de contradiction avec toute version en langue étrangère, les stipulations de la version française prévalent.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement, le Participant et l'Organisateur chercheront avant tout un règlement amiable. Le Participant peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Tout litige est porté devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu des dispositions du code de procédure civile ou du code de la consommation.

Article 8 : Autres principes

La participation à ce jeu implique

1. L'acceptation des Conditions d'utilisation du jeu « Calendrier de fin d'année » et de la Politique de confidentialité d'Accor.
2. La Politique de confidentialité du groupe Accor peut être consultée sur <http://meetings.accorhotels.com/fr/security-certificate/index.shtml>

La société Accor décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance de leur lot ou qui pourraient affecter ledit lot.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputées en faire partie intégrante.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les données recueillies à l'occasion du présent Jeu sont destinées à l'Organisateur pour ses seuls besoins d'organisation du Jeu, et ne seront pas cédées à des tiers.

Chaque Participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant recueillies à l'occasion du présent Jeu. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à l'adresse électronique suivante : data.privacy@accor.com.

COMMENT UTILISER LE BON DE RÉDUCTION ACCORAF019?

1. Sélectionnez un vol sur airfrance.fr.
2. Choisissez vos horaires et votre tarif.
3. Insérez votre code dans la rubrique Code Avantage/Bon de réduction sur la page Données personnelles de votre ordinateur.
4. Cliquez sur Recalculer pour que la réduction s'applique.

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- Code utilisable uniquement lors d'un achat effectué sur airfrance.fr du samedi 14 décembre 2019 au lundi 16 décembre 2019 pour un voyage au départ de France du 6 janvier 2020 au 30 juin 2020 vers toutes les destinations desservies par Air France/KLM et ses partenaires.
- Applicable sur tous les vols sous numéro de vol Air France/KLM et les vols opérés par Air France, KLM, KLM Cityhopper, Air Corsica, Hop, Delta Air Line.
- Numéro de bon de réduction utilisable une seule fois et applicable sur le montant total du dossier de réservation, indépendamment du nombre de passagers dans le dossier de réservation
- Montant minimum d'achat de 150 € net par dossier, hors taxes d'aéroport et surcharges.
- Non utilisable pour l'achat d'options.

COMMENT RETROUVER LE TARIF HORS TAXES ?

Lors de votre réservation, vous trouverez les détails du tarif dans la rubrique Récapitulatif de votre voyage. Dans les détails, vous aurez le prix du Vol hors taxes.

Le montant indiqué correspond au prix du billet d'avion hors taxes et surcharges.

Le total du montant doit être supérieur à 150 € pour bénéficier du bon de réduction de 40 €.